

CARLO THELEN

Directeur général de la  
Chambre de Commerce

## Se méfier du statu quo

**Début décembre 2016 l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) a publié son «Bilan technique du régime général d'assurance pension – 2016»: en l'absence d'une nouvelle réforme d'envergure, les dépenses courantes excéderont les cotisations dès 2023. Les simulations à long terme sont également fort préoccupantes.**

«Le bilan technique de l'IGSS est un document qui met en relief la nécessité absolue de remettre sur le métier la réforme des pensions. Il corrobore amplement les positions traditionnelles de la Chambre de Commerce en la matière et montre que les recettes hors revenus du patrimoine (très fluctuants) deviendraient inférieures aux dépenses de pension dès 2023, donc dans une poignée d'années seulement. Ce n'est pas étonnant, puisque depuis 2013 l'écart moyen entre la progression des dépenses de pension et des cotisations est de 1 point de pourcentage par an environ. Le nombre de pensions payées est d'ailleurs en augmentation constante, avec +3,8% en 2014 et +3,7% en 2015. C'est là le reflet "décalé" de la forte augmentation de l'emploi enregistrée au Luxembourg à partir de la seconde moitié des années '80.

Dans sa projection à long terme de base, qui suppose pourtant que la population du Grand-Duché double d'ici 2045 ("Luxembourg à 1 million d'habitants"), l'IGSS prévoit d'ailleurs que les dépenses du régime général de pension passeraient de 7,1% du PIB actuellement à 12,4% en 2060. Avec l'apparition de substantiels déficits et une disparition vers 2040 de la réserve de compensation – qui laisserait même la place à un endettement de 46% du PIB en 2060. Dans un scénario alternatif,

où la population atteindrait 730.000 habitants "seulement" en 2060, la réserve se volatiliserait dès 2032 et une dette de... 181% du PIB apparaîtrait en 2060 selon l'IGSS – soit approximativement le ratio d'endettement actuellement enregistré en Grèce pour l'ensemble des administrations publiques.

Tout est-il désespéré? Certainement pas, car la (très forte) détérioration projetée par l'IGSS ne surviendrait qu'à législation constante. Or dans un avis publié en avril 2012, la Chambre de Commerce insistait sur cinq pistes de réflexion devant permettre de maintenir un régime d'assurance pension à vocation sociale qui soit soutenable pour les générations futures. Ces cinq pistes sont (i) le maintien de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise; (ii) le maintien dans l'emploi des salariés âgés et un lien plus affirmé avec une longévité accrue, dans un pays où la durée moyenne de la retraite est déjà particulièrement élevée; (iii) la sauvegarde de la cohésion sociale et de la finalité sociale du régime d'assurance pension, avec notamment la diminution du plafond cotisable à quatre fois le salaire social minimum (contre cinq fois actuellement) et du montant maximal de la pension (8.000 euros bruts par mois actuellement); (iv) la détermination des prestations en fonction des ressources financières à la disposition du régime général de pension, selon le principe "toute prestation doit être générée par une cotisation" et enfin (v) la limitation de la progression des dépenses par des mesures incisives, comme la suppression pure et simple du mécanisme de réajustement des pensions aux salaires réels (au-delà d'un certain niveau le cas échéant) ou la limitation de l'allocation de pension de fin d'année.

Il est temps d'agir dès maintenant sur ces cinq leviers, dans une perspective de justice intergénérationnelle.»

➔ Voir le blog de Carlo Thelen: [tinyurl.com/gwfx74t](http://tinyurl.com/gwfx74t)

«Il est temps d'agir dès maintenant»